



Association régie par la loi de 1901
26, rue des Poiriers – 95360 MONTMAGNY
Courrier : 10, rue de Seugy – 95270 VIARMES
06 83 06 94 72 - <http://www.villages-dogons.org>

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 19 SEPTEMBRE 2025

Le 19 septembre 2025 à 20 heures 30, les membres de l'Association VILLAGES DOGONS se sont réunis en Assemblée Générale annuelle à la salle annexe de la Salle des Fêtes de MONTMAGNY pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports d'activité et financier ;
- Election du Conseil d'administration et du Bureau ;
- Montant de la cotisation 2025/2026 ;
- Projets pour l'année en cours ;
- Questions diverses.

Sont présents (dans l'ordre d'émargement de la feuille de présence) :

Hugues FORTHOMME, Jocelyne et Loïc LEMOGNE, Martine CAPMARTY, Jacqueline GIRAUD, Catherine FOURNY, Annick PREVOST, Marie Hélène ARCHIMBAUD, Michelle et Robert MORCRETTE, Franck CAPMARTY, Alain GRANDJEAN, Michèle FORTHOMME, Serge FOURNY.

Sont représentés (par ordre alphabétique) :

Denise BAZELLE, Pierrette DANTIGNY, Isabelle DELAVANNE, Paulette DUCHESNE, Brigitte et Bernard PLAILLY.

Hugues FORTHOMME assume les fonctions de secrétaire.

Après avoir remercié les personnes présentes, Serge FOURNY, Président, déclare la séance ouverte.

1) LES RAPPORTS D'ACTIVITE ET FINANCIER

Rapport d'activité

C'est essentiellement auprès de la Coopérative de femmes « METROU » située à DOUENTZA que l'Association a poursuivi, cette année encore, ses activités.

Une clôture, des ânes et des charrettes : une réunion du Conseil d'Administration

Serge rappelle que lors de la dernière Assemblée Générale, l'achat et la pose de 127 mètres de clôture avaient été votés pour le deuxième jardin maraîcher (2 123 €). Lors des travaux commencés au cours du mois de février 2025, il s'est avéré qu'une erreur de métrage avait été commise et que la longueur de la clôture était en fait de 257 mètres.

Le coût des travaux est ainsi passé à la somme de 3 629,05 € (2 380 500 FCFA).

Le troisième jardin maraîcher a été attribué à un groupe de femmes réfugiées à DOUENTZA.

La nécessité d'un âne et d'une charrette affectés à cette parcelle se sont révélés rapidement nécessaires.

Le 8 février 2025, à la demande de ce groupe de femmes, le Conseil d'administration a décidé de financer ce besoin (Ane : 75 000 FCFA – Charrette : 180 000 FCFA : soit un total de 388,75 €)

Le groupe de femmes a remercié VILLAGES DOGONS pour son aide.

Lors de cette même consultation, le Conseil d'administration a donné son accord pour engager les dépenses complémentaires relatives à la clôture.

A la suite d'une attaque qui a duré plusieurs jours, l'âne qui avait été financé par VILLAGES DOGONS en 2022 a été tué et sa charrette volée.

La Coopérative « METROU » a financé sur ses fonds propres l'achat d'une nouvelle charrette et de deux ânes.

Des femmes entrepreneuses : des récoltes variées, des recettes, des prêts et des investissements

La santé d'Hélène KASSOGUE, la Présidente de la Coopérative, a connu cette année encore des désagréments. Ses soins ont nécessité plusieurs déplacements de DOUENTZA à BAMAKO et à la frontière du BURKINA FASO.

Pendant ses absences, les femmes de la Coopérative ont poursuivi leurs activités. Le riz et les oignons récoltés fin 2023 ont été vendus pendant l'hivernage (période au cours de laquelle le cours de ces produits augmente).

C'est ainsi que le bénéfice correspondant à ces ventes, ajouté aux intérêts des prêts consentis aux femmes de la Coopérative, a permis à « METROU » de dégager la somme de 1 205 404 FCFA (1 838 €).

Aussitôt, la somme de 1 000 000 FCFA a fait l'objet de microcrédits au profit des nouvelles adhérentes de la Coopérative.

La récolte de riz a été moins profitable en 2024 car une nuée d'oiseaux migrateurs s'est abattue sur les cultures en fin de mûrissement.

Toujours aussi dynamique et entreprenante, la Coopérative « METROU » a financé les investissements suivants :

- 282 000 FCFA pour 2 panneaux solaires et une pompe pour un des trois jardins (430 €) ;
- 73 975 FCFA : frais de réparation d'un puits endommagé durant la période des pluies (113 €) ;
- 145 000 FCFA (221 €) pour l'achat de 5 sacs d'arachides et d'un foyer qui a permis de griller les cacahuètes et de fabriquer de la pâte d'arachide à commercialiser ;

- 96 800 FCFA (148 €): pour l'aménagement de 2 hectares destinés à la culture du riz.

Ces investissements (597 775 FCFA, soit 912 €, somme conséquente au Mali) démontre le courage et la volonté des femmes de cette Coopérative : 73 femmes (dont 24 nouvellement installées à Douentza) ont sollicité leur admission.

Des échanges interviennent au sein de l'Assemblée.

A l'interrogation d'un membre de l'assistance, Serge précise que lors de la conclusion des prêts, aucune échéance n'a été convenue. Tous les ans depuis l'origine de la convention, « METROU » sollicite le réemploi des sommes prêtées, reportant d'autant le remboursement.

Il rappelle que les sommes prêtées par VILLAGES DOGONS sont ensuite consenties par la Coopérative aux femmes adhérentes, moyennant des intérêts qui lui permettent de constituer un capital propre en vue de son réinvestissement au profit de ses membres.

Le caractère principal d'un prêt étant son remboursement, il a sollicité un premier paiement.

Rapport financier

Puis Serge présente les comptes financiers de l'Association.

Compte de résultat

Les charges se sont élevées à la somme de 4 306,53 €

Outre les coûts de la prime d'assurance et des frais bancaires, la somme de 4 017,80 € a été utilisée au profit de la Coopérative « METROU » (Pose de la clôture du jardin maraîcher, achat de l'âne et de la charrette)

Une vente d'artisanat africain a été réalisée (356 €) au cours de l'exercice.

Les dons et les cotisations ont représenté la somme de 7 235 €.

L'Assemblée Générale remercie chaleureusement la personne qui a, cette année encore, fait un don conséquent permettant de financer grandement les projets maliens.

Bilan

Les prêts à la Coopérative « METROU » se montent à la somme de 2 286,74 €.

Les disponibilités s'élèvent à la somme de 3 557,71 €.

Les capitaux propres (« Report à nouveau » et « Résultat de l'exercice ») représentent la somme de 5 844,45 €.

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activité et le rapport financier de l'exercice clos le 31 août 2025.

2) L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Serge rappelle que le mandat des membres du Conseil d'administration se renouvelle chaque année.

Il interroge l'Assemblée pour connaître les candidats.

Après divers échanges et à l'unanimité l'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Marie-Hélène ARCHIMBAUD, Denise BAZELLE, Didier CHAMBAUD, Hugues FORTHOMME, Catherine et Serge FOURNY, Michelle de FREITAS, Jocelyne LEMOGNE, Annick PREVOST.

A l'unanimité, le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé de :

- Serge FOURNY (Président),
- Michelle de FREITAS (Trésorière),
- Hugues FORTHOMME (Secrétaire).

3) LE MONTANT DES COTISATIONS

Serge rappelle que lors de l'Assemblée Générale de l'exercice clos le 31 août 2023, il avait été décidé de porter le montant des cotisations à la somme de 35 € pour un couple, 20 € pour une personne, avec un demi-tarif pour les personnes ayant des revenus réduits.

A l'unanimité, et après en avoir échangé, l'Assemblée Générale décide de maintenir ces montants de cotisations.

4) LES PROJETS POUR L'ANNEE EN COURS

Hélène KASSOGUE a transmis les projets envisagés par les femmes de la Coopérative.

Un nouveau jardin

Le chef de village de FOMBORY (village près de DOUENTZA), consentirait à la Coopérative la mise en culture d'un terrain d'un hectare qui pourrait ainsi être mis à la disposition des femmes.

Ce projet supposerait le financement de la clôture du terrain ainsi que le creusement d'un puits (soit environ 10 K€)

Outre une participation à son financement, la réalisation de ce projet nécessitera la conclusion d'une convention tripartite (Autorités administratives et traditionnelles du village/Coopérative « METROU »/VILLAGES DOGONS)

Acquisition d'une machine à vanner le riz

Pour séparer le grain de riz de l'ivraie, les femmes de la Coopérative, souhaiteraient acquérir une machine à vanner le grain.

Cette acquisition serait bien sûr utilisée par la Coopérative pour le riz qu'elle récolte et elle permettrait d'augmenter les recettes en louant la machine à d'autres organisations ou entreprises.

Elevage de silures et de tilapias

Déjà exprimé en 2023, les femmes de la Coopérative souhaiteraient commencer un élevage de silures et de tilapias. Cette activité serait, d'après elles, très rentable. Hélène KASSOGUE devrait se rendre à MOPTI afin d'y rencontrer un professionnel qui pourrait assurer une formation aux femmes intéressées.

Nouveau prêt

73 femmes souhaiteraient intégrer la Coopérative (qui compte actuellement 89 membres) et elles sollicitent un prêt de 15 000 FCFA (22,87 €) chacune. Ce qui représenterait une somme globale de 1 095 000 FCFA (1 669,50 €) pour laquelle la Coopérative sollicite VILLAGES DOGONS.

Ces prêts permettraient à ces femmes de réaliser leurs activités (élevage, achat/culture pour revente de mil, oignons, ...).

A ce stade, et en l'absence de toute valorisation de projet, il ne peut s'agir que de souhaits qui devront faire l'objet de présentations d'études de la part de la Coopérative.

De plus, il conviendrait de vérifier la solvabilité de la Coopérative (demande de remboursement en cours) avant d'octroyer tout nouveau prêt.

Enfin, les membres de l'Association estiment que l'activité d'élevage de poissons est très différente des activités agricoles et d'élevage que les femmes pratiquent traditionnellement.

Comme ils l'avaient déjà fait lors de la réunion de l'Assemblée Générale qui s'était tenue le 29 septembre 2023, ils expriment une crainte quant à la compétence de la Coopérative et aux risques de cette activité : maladies, coût du nourrissage, sécheresse ...

5) Questions diverses

Serge va solliciter d'autres organismes bancaires à l'effet de ne plus avoir de frais pour la « gestion » du compte bancaire de l'Association (160 € au cours de l'exercice 2024/2025).

Une vente est prévue au cours du mois de décembre lors du marché de Noel d'Acquigny (27).

Les membres présents échangent sur la possibilité d'inscrire l'Association à un marché de Noël au cours du mois de décembre, au profit de l'Association.

Diverses observations sont encore échangées, puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.